

Covid-19 : Une brochure pour mieux comprendre toutes les mesures de soutien aux entreprises

Publié le 19 mars 2020

Face à l'épidémie du Coronavirus COVID-19, le gouvernement a mis en place différentes mesures immédiates de soutien aux entreprises. Pour aider les entreprises impactées à mieux s'y retrouver Il vient également de publier une brochure recensant toutes ces mesures et toutes les démarches à effectuer pour en bénéficier.

Les mesures mises en place concernent notamment :

- Des délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales
- Des remises d'impôts directs
- Le report du paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité pour les plus petites entreprises en difficulté
- Une aide de 1 500 euros pour les plus petites entreprises, les indépendants et les microentreprises des secteurs les plus touchés grâce au fonds de solidarité ;
- La mobilisation de l'Etat à hauteur de 300 milliards d'euros pour garantir des lignes de trésorerie bancaires
- Un soutien de l'Etat et de la Banque de France pour négocier avec sa banque un rééchelonnement des crédits bancaires ;
- Le maintien de l'emploi dans les entreprises par le dispositif de chômage partiel simplifié et renforcé ;
- L'appui au traitement d'un conflit avec des clients ou fournisseurs par le Médiateur des entreprises ;
- La reconnaissance par l'Etat et les collectivités locales du Coronavirus comme un cas de force majeure pour leurs marchés publics. En conséquence, les pénalités de retards ne seront pas appliquées.

Pour plus d'informations : www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises

Télécharger la brochure du gouvernement au format PDF ci-dessous